

Opération filets solidaires

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération d'Angers

Loire Métropole

Bp 80 011

www.angersloiremetropole.fr



GERGAUD

Gaëtane

Pays de la Loire

gaetane.gergaud@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, GASPILLAGE ALIMENTAIRE,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Le projet "**Filets solidaires**" est né de la rencontre de **la ville d'Angers (CCAS)** et d'une association locale "**Le Jardin de Cocagne**". En 2010, la volonté politique d'Angers est d'élargir l'accès à l'aide alimentaire à davantage de personnes en situation précaire, **d'aider à la création d'emplois locaux et à une dynamique de territoire mais aussi de lutter contre le gaspillage alimentaire.**

En 2010, la DRAAF, aidée par la ville d'Angers, encourage à lutter contre les pertes et le gaspillage des denrées alimentaires et lance un appel à projets auquel répond le Jardin de Cocagne. Celui-ci propose d'organiser **le tri et la valorisation des surplus de fruits et légumes** provenant des grossistes du **marché d'Angers**. Les fruits et légumes trouvent ensuite un débouché auprès des acteurs de l'aide alimentaire, mais également dans des «**filets solidaires**» proposés à prix réduits à des personnes à faibles revenus mais exclues de l'aide alimentaire

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Objectifs de solidarité et de santé publique

- Élargir l'accès à l'aide alimentaire à de nouveaux publics (toute personne titulaire de la carte Partenaires / quotient 706) et apporter une aide financière différenciée selon le niveau de ressources
- Organiser des filets solidaires dans des lieux de vie sociale propices à la mixité sociale
- Favoriser l'équilibre alimentaire en proposant des fruits et légumes variés
- Développer du lien social, de nouveaux apprentissages de préparation et de consommation des aliments

- Impulser une dynamique de territoire en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (bénévoles, associations, ...)
- Créer des activités salariées pour de jeunes Angevins

Développement durable

Contribuer au développement durable, à la lutte contre le gaspillage alimentaire par le tri et la valorisation de denrées provenant de surplus ou d'invendus

Objectifs quantitatifs :

- Intervention sur 10 quartiers différents
- Coût de revient du filet inférieur à 10 euros

Résultats quantitatifs:

- 56 tonnes de surplus ou d'invendus triés et valorisés par un chantier d'insertion du Jardin de Cocagne par an
- 116 tonnes de fruits et légumes achetés pour diversifier les filets par an
- Jusqu'à 1 000 bénéficiaires par an
- 13 points de distribution sur 10 quartiers de la ville (1 dans 10 quartiers, 2 dans 3 quartiers)
- 1 fois par mois, animation d'un atelier sur chaque site pour apprendre à cuisiner, s'échanger des recettes, échanger des savoirs
- En 2014, 33 057 filets solidaires de 5 kg, soit 650 à 700 filets par semaine (fonctionnement sur 47 semaines)
- 10 ETP créés sur le dispositif "Filets solidaires"

Résultats qualitatifs :

- Création d'emploi mais aussi d'activité : le dispositif permet de maintenir "hors de l'eau" des personnes en difficulté
- Création de lien social : le dispositif contribue à une émulation entre les associations du quartier, entre les bénévoles
- Création de lieux de convivialité, de vie sociale
- Développement de solidarité et inscription à des activités autres, découvertes lors des permanences de distribution des filets solidaires (rupture de l'isolement)
- Obtention de filets solidaires (5 kg) à moindre coût selon ses ressources : de 2,60 € le filet à 6,10 €

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

Préparation

Il faudra 18 mois (implication de la chargée de mission du CCAS) pour monter ce projet complexe qui associe divers acteurs et des objectifs :

- **De santé publique** par l'accès à des fruits et légumes frais pour les foyers à faibles revenus

- De **réduction de gaspillage alimentaire** au niveau du MIN qui dispose tous les jours de surplus et d'invendus
- De **création d'activité et de 10 emplois** par l'association 'le Jardin de Cocagne » pour le tri et valorisation de ces denrées.

Mise en place et fonctionnement

1^{re} année : les fruits et légumes triés ont été dirigés uniquement vers les bénéficiaires de l'aide alimentaire

A partir de la 2^e année : 40 % des produits restent dirigés vers l'aide alimentaire (financée par le Conseil départemental) et 60% sont utilisés pour constituer des « filets solidaires », qui sont revendus entre 2,60 et 6,10 € en fonction des revenus à des personnes exclues de l'aide alimentaire. Les quantités triées sont insuffisantes et pas assez diversifiées, et ne constituent que 1/3 des filets, 2/3 étant achetés. Le coût de revient de chaque filet est 7,63 €, et répond à l'objectif qui était d'un maximum de 10€).

La ville d'Angers finance le projet en complétant le prix d'achat des filets, au travers du CCAS en dédiant des moyens humains spécifiques à l'opération « filets solidaires » (voir ci-contre), et en mettant en place 12 points de livraison dans des locaux municipaux (maisons de quartier) dans 10 quartiers pour la distribution des filets et l'accueil des personnes.

Organisation d'une permanence

Pour chaque permanence, 1/2h avant l'ouverture de la distribution :

- les filets doivent être acheminés
- les bénévoles doivent aménager le site (tables et chaises sur les différents espaces dédiés à l'accueil, la distribution, la réservation, l'animation)
- les bénévoles peuvent éventuellement aider au déchargement assuré par le chauffeur et un salarié du Jardin de Cocagne.

Pendant la distribution, plusieurs missions :

- mission "accueil" : accueillir chaleureusement les bénéficiaires, instaurer un climat de confiance, d'écoute, échanger des idées de recettes, inviter à se poser autour d'une boisson, ...
- mission "distribution" : transfert et vérification du contenu de la cagette vers le contenant du bénéficiaire, gestion des produits abîmés et retirés du filet, gestion des produits non pris, gestion de la propreté des tables de distribution et du sol, ...
- mission "animation" : 1 fois par mois, atelier sur un thème de cuisine, visite d'une expo, d'un jardin, ...
- mission "réservation / inscription" : pour les prochaines permanences de distribution, il s'agit de prendre les inscriptions et recevoir les règlements, ...

A la fin de la mission, l'équipe de bénévoles fait le point sur la permanence, fait du reporting, range et remet en état la salle.

Planning:

Décision : T0

Préparation : 18 mois

Opérationnel : T0 + 18 mois +3 ans pour passer de 2 à 13 points de distribution

L'action est désormais pérennisée.

Année principale de réalisation:

2010

Moyens humains :

- 1 chargée de missions Participation des usagers et aide alimentaire, CCAS : 0,5 ETP au démarrage et suivi du projet
- 1 coordinatrice de projet, salariée du Jardin de Cocagne : 1 ETP
- 10 ETP du chantier d'insertion Jardin de Cocagne : env 6 ETP pour négociation et conditionnement + env 4 ETP pour la distribution
- 10 comités de suivi (40 acteurs) : observent, analysent et font des propositions de développement et d'évolution des filets solidaires
- 13 groupes de bénévoles (120 bénévoles) qui organisent la distribution des filets, l'animation des ateliers, participent au bilan de l'activité, organisent les plannings

Moyens financiers :

Budget total : 270 000 €

Recettes (ventes) : 130 000 €

Pour la collectivité : 140 000€

Moyens techniques :

- une salle / un local pour assurer la remise des filets solidaires : 13 lieux au total
- tables et chaises pour les divers espaces ("accueil ", "distribution filets solidaires", "réservation/paiement", "animation")
- documents administratifs (liés à la remise des filets mais aussi aux inscriptions), outils organisationnels (planning des bénévoles, cahier de liaison, ...)
- 1 ordinateur portable à chaque permanence de distribution
- 1 caisse avec un fond de caisse de 20€
- un oriflamme "filets solidaires" afin d'être bien identifié en arrivant sur site
- boissons (café, ...) et gâteaux
- des cagettes
- des camions de livraison

Partenaires mobilisés :

Les partenaires mobilisés pour cette opération sont les suivants :

- Jardin de Cocagne Angevin
- CCAS Angers
- MIN d'Angers, 2/3 des grossistes et producteurs
- 30 associations (relais, animation)
- 120 bénévoles
- Conseil Départemental de Maine et Loire (soutien financier)

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Le projet est avant tout un projet pour favoriser l'équilibre alimentaire et ainsi améliorer la santé des bénéficiaires. Il permet également de favoriser la solidarité, l'entraide entre les personnes et de rompre l'isolement. Il est bien entendu vecteur d'emplois. C'est donc avant tout un projet social, permettant également le développement économique.

Recommandations éventuelles:

Cette opération est reproductible sur tous les territoires. Les conditions requises sont d'avoir une ou plusieurs sources d'inventus ou de surplus (maraîchers, grossistes, grandes surfaces, ...), d'organiser les collectes mais surtout d'avoir une vraie volonté politique qui s'affiche à travers des fondamentaux (accès à l'aide alimentaire équilibrée, création d'emplois, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement local sur le territoire) et qui se concrétise par des moyens financiers et humains dans les services mis à disposition pour le projet.

En amont du projet, il faut bien étudier la matrice économique. Les différents prix des filets ont été ajustés au mieux. Il a fallu revoir la répartition inventus / achats. Initialement pensé avec 2/3 d'inventus et 1/3 d'achats, le projet est finalement consolidé avec 1/3 d'inventus et 2/3 d'achats. Cela permet d'avoir des filets variés et de favoriser l'équilibre alimentaire.

Contacts de l'opération :

- CCAS Angers, Annie Denieulle : 02.41.05.49.22
- Jardin de Cocagne Angevin, Sophia Dieumegard : 02.41.93.19.19



Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®





Dernière actualisation de la fiche : **septembre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.